

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
9 avril 2019 – 18 H 00 – PEYREHORADE
Compte-rendu

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, convoqué le mercredi 3 Avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Étaient présents : Daniel Dufau, Robert Bacheré, Christian Damiani, Danièle Bérot, Jean-Marc Lescoute, Jean-François Lataste, Pierre Ducarre, Bernard Dupond, Jean-Yves Gassie, Michel Lesclauze, Gérard Payen, Bernard Magescas, Jean Dizabeau, Serge Lasserre, Francis Lahillade, Christian Fortassé, Thierry Caloone, Isabelle Cailleton, Daniel Ladeux, Isabelle Dupont-Beauvais, Didier Sakellarides, Monique Trilles, Valérie Brethous, Henri Descazeaux, Jean-Raymond Marquier, Marie Josée Siberchicot, Thierry Etcheberts, Sophie Descazeaux, Annie Boulain, Thierry Guillot, Marie-Madeleine Lescastreyres, Jean Darraspen,

Procurations : Henriette Dupré à Jean-François Lataste, Roland Ducamp à Francis Lahillade, Patrick Vilhem à Henri Descazeaux

Le Président cite les pouvoirs qu'il a reçu. Il propose de désigner Bernard Dupont comme secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 12 mars 2019**
2. **Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil communautaire**
3. **Urbanisme**
 - 2019-30 Bilan concertation PLUi des Arrigans – *Rapporteur Bernard Magescas* ;
 - 2019-31 Arrêt du projet PLUi des Arrigans – *Rapporteur Bernard Magescas* ;
 - 2019-32 Approbation PLU de Labatut – *Rapporteur Bernard Dupont*.
4. **Action économique :**
 - 2019-33 Pays ALO - Création d'un conseil de développement commun – *Rapporteur P. Ducarre*
 - 2019-34 Convention de financement avec l'association Solutions mobilité – *Rapporteur P. Ducarre*.
5. **RH :**
 - 2019-35 Création poste adjoint du patrimoine à temps complet mobilité – *Rapporteur Pierre Ducarre*.
6. **Finances – Rapporteurs :**
 - a. **Approbation des comptes de gestion 2018 :**
 - 2019-36 Compte de gestion budget principal – *Rapporteur Serge Lasserre* ;
 - 2019-37 Compte de gestion budget annexe action économique – *Rapporteur J-M Lescoute* ;
 - 2019-38 Compte de gestion budget annexe office de tourisme – *Rapporteur Robert Bacheré* ;
 - 2019-39 Compte de gestion budget annexe multiple rural – *Rapporteur Bernard Dupont* ;
 - b. **Approbation des comptes administratifs 2018 :**
 - 2019-40 Compte administratif budget principal – *Rapporteur Serge Lasserre* ;
 - 2019-41 Compte administratif budget annexe action économique – *Rapporteur J-M Lescoute* ;
 - 2019-42 Compte administratif budget annexe office de tourisme – *Rapporteur Robert Bacheré* ;
 - 2019-43 Compte administratif budget annexe multiple rural – *Rapporteur Bernard Dupont* ;
 - c. **2019-44 Affectation des résultats budget principal – Rapporteur Serge Lasserre ;**
 - d. **Adoption des budgets prévisionnels 2019 :**
 - 2019-45 Budget prévisionnel du budget principal – *Rapporteur Serge Lasserre* ;
 - 2019-46 Budget prévisionnel du budget annexe action éco – *Rapporteur J-M Lescoute* ;
 - 2019-47 Budget prévisionnel du budget annexe office de tourisme – *Rapporteur R. Bacheré* ;
 - 2019-48 Budget prévisionnel du budget annexe multiple rural – *Rapporteur Bernard Dupont* ;
 - e. **2019-49 Vote des taux (TH, TF, CFE, TEOM) – Rapporteur P. Ducarre ;**
 - f. **2019-50 Etat de la dette – Rapporteur P. Ducarre ;**
 - g. **2019-51 Etat des effectifs – Rapporteur P. Ducarre.**
7. **Questions diverses / Actualités ;**
8. **Fixation du lieu du prochain conseil communautaire**

Point 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 12 mars 2019

Document transmis avec la convocation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Point 2 – Compte-rendu des délégations du Président

Le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations que le Conseil communautaire lui a confiées (délibération du 14 janvier 2017) :

- Décision n°2019-04 Effacement de dette (titre 2016-367).

Point 3 – Urbanisme

Le PLUi des Arrigans est en cours d'élaboration sur les 9 communes de l'ancienne Communauté de communes de Pouillon depuis le 15 décembre 2015. Cette élaboration s'est déroulée dans le respect de la charte de gouvernance adoptée entre les communes et la Communauté de communes. Suite au travail d'étude menée, il est demandé au conseil communautaire de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de PLUi des Arrigans.

- **2019-30 Bilan concertation PLUi des Arrigans.**

Projet de bilan annexé à la note de synthèse.

Suivant la délibération prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal des Arrigans en date du 15 décembre 2015, le Conseil communautaire est invité à tirer le bilan de la concertation mise en place pour le public (réunions publiques, mise à disposition de registres, etc.).

La proposition est validée à l'unanimité

- **2019-31 Arrêt du projet PLUi des Arrigans.**

Arrivée de Jean François Lataste

Éléments du dossier transmis par mail aux conseillers communautaires et dossier papier consultable à l'accueil du siège de la Communauté à Peyrehorade et au pôle de proximité à Misson.

Il est rappelé que la concertation a été menée tout au long de la procédure du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il est précisé que le bilan de la concertation fait l'objet d'une délibération distincte de celle de l'arrêt de projet du PLUi par souci de lisibilité et de transparence des décisions prises par le conseil communautaire. Celle tirant le bilan de la concertation précède la présente délibération.

Il est rappelé que deux débats se sont tenus au sein du Conseil communautaire et des Conseils municipaux des communes, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dont les principales orientations sont organisées de la manière suivante :

- **Axe 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité**
- **Axe 2 : Conforter l'attractivité économique et favoriser le dynamisme local**
- **Axe 3 : S'inscrire dans une démarche de sobriété dans l'utilisation des ressources**
- **Axe 4 : Créer les conditions d'un développement équilibré du Pays d'Orthe**

Il est exposé que la traduction de ces objectifs se transcrit dans le document d'urbanisme, conformément à l'article R. 151-9 du code de l'urbanisme actuellement en vigueur : à savoir, le règlement des zones « U » (zones urbaines), « AU » (zones à urbaniser), « N » (zones naturelles et forestières), « A » (zones agricoles), ainsi que les documents graphiques l'accompagnant.

Conformément au code de l'urbanisme et suite à l'adoption du bilan de la concertation, le Conseil communautaire est invité à arrêter le projet de PLUi des Arrigans.

Il sera ainsi décidé de transmettre, pour avis, à l'ensemble des Personnes Publiques Associées et Consultées, conformément au Code de l'Urbanisme, puis de soumettre le dossier à enquête publique.

Le PLUi des Arrigans sera à disposition sur le site Internet afin qu'il soit accessible aux habitants

La proposition est validée à la majorité et une abstention

- 2019-32 Approbation PLU de Labatut.

Éléments du dossier transmis par mail aux conseillers communautaires et dossier papier consultable à l'accueil du siège de la Communauté à Peyrehorade et au pôle de proximité à Misson.

L'élaboration du PLU de la commune de Labatut arrive à son terme. Pour rappel, il a été arrêté le 19 juin 2018 en conseil communautaire.

Le dossier n'a recueilli que des avis favorables de la part des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur suite à la phase procédure (Avis des PPA et enquête publique).

Enfin, les différentes modifications apportées au dossier d'arrêt projet suite aux remarques des PPA et du commissaire enquêteur ont été présentées en conférence des Maires le 26 mars 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'élaboration du PLU de la commune de Labatut.

Messieurs Bernard Dupont et Jean-Yves Gassie sortent de la salle.

La proposition est validée à l'unanimité

Point 4 – Action économique

- 2019-33 Pays ALO - Création d'un conseil de développement commun.

Création

Lors des échanges menés en amont du passage en PETR, dès 2017, il a été envisagé que les 4 EPCI du territoire puissent confier la mise en place et l'animation de leur conseil de développement mutualisé au Pays ALO. Dans ce cadre, il a également paru opportun de mettre en place un conseil de développement à l'échelle du territoire, commun au Pays Adour Landes Océanes et aux 4 EPCI qui le composent (Grand Dax, Macs, Orthe et Arrigans, Seignanx).

Un conseil de développement commun permettrait, entre autres,

- d'éviter la démultiplication des instances de concertation et gagner en lisibilité et en efficience.
- de garantir une meilleure mobilisation des acteurs.
- de dépasser les limites géographiques et administratives qui ne correspondent pas forcément aux bassins de vie et adopter une perspective plus large.
- de mutualiser l'animation et les coûts de fonctionnement.

Il est donc proposé de s'associer avec le Pays Adour Landes Océanes et ses EPCI membres afin de créer un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble des périmètres, dans le respect des équilibres territoriaux et des attendus de la loi.

Vocation

Lieu de réflexion, d'échanges et de dialogue, le conseil de développement remplira une fonction consultative auprès du Pays Adour Landes Océanes et des intercommunalités qui le composent.

Le conseil de développement travaillera dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Il ne s'agira ni d'un contre-pouvoir, ni d'un lieu d'expression des intérêts individuels.

Le pouvoir décisionnel continuera de relever des élus des conseils communautaires des EPCI et du conseil syndical du Pays Adour Landes Océanes.

Composition et mode de désignation

Il est proposé de constituer un conseil de développement composé de 40 membres minimum, soit au moins 10 membres résidant ou exerçant son activité sur chacune des 4 intercommunalités du territoire du Pays Adour Landes Océanes.

Conformément à la réglementation,

- les membres bénévoles seront issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Il est également proposé de pouvoir désigner de simples citoyens du territoire.
- la composition devra tenir compte des classes d'âges de la population du territoire concerné et tendre vers la parité.
- les élus communautaires du territoire ne pourront pas être membres du conseil de développement.

Le bureau du comité syndical du Pays (composé des présidents et de représentants de chaque EPCI) désignera les membres du conseil de développement à partir des propositions de chaque EPCI et en se basant sur le réseau d'acteurs constitués au fil du temps au sein du Pays.

La présidence ou co-présidence du conseil de développement sera désignée par le Président du Pays Adour Landes Océanes sur proposition du bureau du comité syndical.

La proposition est validée à l'unanimité

- **2019-34 Convention de financement avec l'association Solutions mobilité.**

Projet de convention annexé à la note de synthèse

Monsieur le Président rappelle que la mobilité constitue l'un des premiers freins à l'insertion sociale et professionnelle dans les territoires ruraux. La mise en place d'un outil d'insertion globale permet d'apporter des réponses aux besoins des publics en difficulté de mobilité alors que les moyens de déplacement individuels demeurent nécessaires pour sortir de la précarité et de l'isolement. L'association Solutions Mobilité, créée en 2016, propose plusieurs outils complémentaires au service d'un accompagnement global à la mobilité.

A la suite de la présentation du bilan 2018 de l'association et de la convention d'objectifs ci-annexée, le conseil communautaire sera invité à reconduire son engagement financier à hauteur de 22 000 € sur le budget 2019 ainsi qu'à autoriser le Président à signer la Convention ci-annexée encadrant le versement de cette subvention.

Isabelle Cailleton demande quel est le budget global de l'association et si un rapport d'activité a été transmis.

Monsieur le Président répond que le rapport n'a pas encore été transmis et n'a pas les éléments en séance sur le budget.

Thierry Guillot demande si les Communautés de communes participent de manière égale. Monsieur le Président répond par l'affirmative.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Point 5 – Ressources humaines

- **2019-35 Création poste adjoint du patrimoine à temps complet**

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un agent au vu des besoins du service, il est proposé de créer un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019.

La proposition est validée à l'unanimité.

Point 3 – Finances

a. Approbation des comptes de gestion 2018 et comptes administratifs 2018

Il est procédé à la désignation d'un président de séance.

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière pour l'année 2018.

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité publique établi par Madame la Trésorière avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, le conseil communautaire sera invité à approuver les comptes de gestion suivants

- 2019-40 Compte administratif budget principal

Daniele Bérot préside la séance.

Ce point est présenté par Serge Lasserre.

| Section d'investissement | | Section de fonctionnement | |
|----------------------------|----------------|----------------------------|---------------|
| Recettes | 3 176 819,95 | Recettes | 12 803 619,29 |
| Dépenses | 3 350 774,25 | Dépenses | 11 980 997,76 |
| Résultat de l'exercice | - 173 954,30 | Résultat de l'exercice | 822 621,53 |
| Résultat antérieur reporté | - 1 297 761,25 | Résultat antérieur reporté | 612 852,06 |
| Résultat final | - 1 471 715,55 | Résultat final | 1 435 473,59 |

Jean Raymond Marquier demande à quoi correspondent les restes à réaliser en recettes. Il s'agit de la subvention CAF liée à la construction de la crèche.

Monique Trilles demande si les subventions aux associations seront votées lors de cette séance. Jean Marc Lescoute lui répond que le conseil communautaire se prononce sur l'enveloppe globale à attribuer aux associations lors du vote du budget, la répartition entre ces dernières sera validée au conseil de mai.

Monsieur le Président sort de la salle.

Le compte administratif du budget principal est validé à l'unanimité

- 2019-36 Compte de gestion budget principal

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|--------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prélèvements budgétaires variés (a) | 5 259 221,00 | 12 875 208,00 | 18 134 429,00 |
| Titres de recettes émis (b) | 3 176 819,95 | 12 819 710,25 | 15 996 530,20 |
| Fractions de titres (c) | | 16 091,06 | 16 091,06 |
| Excédent restes (d = b - c) | 3 176 819,95 | 12 803 619,29 | 15 980 439,24 |
| DÉPENSES | | | |
| Acquisitions budgétaires variées (e) | 5 259 221,00 | 12 875 208,00 | 18 134 429,00 |
| Miscélanées émis (f) | 3 361 677,95 | 12 041 592,25 | 15 403 270,20 |
| Acquisitions de matériels (g) | 10 903,20 | 60 194,79 | 71 098,00 |
| Dépenses restes (h = f - g) | 3 350 774,25 | 11 980 997,26 | 15 331 771,51 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | 822 621,53 | 822 621,53 |
| (a - e) Déficit | 173 954,30 | | 173 954,30 |

Le compte de gestion du Budget principal est validé à l'unanimité

- 2019-41 Compte administratif budget annexe action économique

Daniele Bérot préside la séance pour ce point et Jean Marc Lescoute présente le compte administratif. Monsieur le Président sort de la salle.

| Section d'investissement | | Section de fonctionnement | |
|----------------------------|-------------|----------------------------|------------|
| Recettes | 754 761,68 | Recettes | 587 216,73 |
| Dépenses | 807 462,00 | Dépenses | 461 007,70 |
| Résultat de l'exercice | - 52 700,32 | Résultat de l'exercice | 126 209,03 |
| Résultat antérieur reporté | 95 301,66 | Résultat antérieur reporté | 43 600,81 |
| Résultat final | 42 601,34 | Résultat final | 169 809,84 |

Le Compte administratif du budget annexe action économique est validé à l'unanimité

- 2019-37 Compte de gestion budget annexe action économique

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 1 214 670,86 | 592 697,86 | 1 607 368,72 |
| Titres de recettes émis (b) | 754 761,68 | 587 216,73 | 1 341 978,41 |
| Réductions de titres (c) | | | |
| Recettes nettes (d = b - c) | 754 761,68 | 587 216,73 | 1 341 978,41 |
| DÉPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 1 214 670,86 | 592 697,86 | 1 607 368,72 |
| Mandats émis (f) | 807 462,00 | 464 688,57 | 1 271 550,57 |
| Autorisations de mandats (g) | | 3 160,87 | 3 660,87 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 807 462,00 | 461 007,70 | 1 308 469,70 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | 126 209,03 | 75 508,71 |
| (h - d) Déficit | 52 700,32 | | |

Le compte de gestion du budget annexe action économique est validé à l'unanimité

- 2019-42 Compte administratif budget annexe office de tourisme

Daniele Bérot préside la séance pour ce point et Robert Bacheré présente le compte administratif.

Monsieur le Président sort de la salle.

| Section d'investissement | | Section de fonctionnement | |
|----------------------------|----------|----------------------------|-------------|
| Recettes | 5 672,23 | Recettes | 187 561,50 |
| Dépenses | 6 054,60 | Dépenses | 138 158,60 |
| Résultat de l'exercice | - 382,37 | Résultat de l'exercice | 49 402,90 |
| Résultat antérieur reporté | 7 317,98 | Résultat antérieur reporté | - 19 234,96 |
| Résultat final | 6 935,61 | Résultat final | 30 167,94 |

Le compte administratif du budget annexe office de tourisme est validé à l'unanimité

- 2019-38 Compte de gestion budget annexe office de tourisme :

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 13 189,00 | 182 717,00 | 195 906,00 |
| Titres de recettes émis (b) | 5 672,23 | 187 561,50 | 193 233,73 |
| Réductions de titres (c) | | | |
| Recettes nettes (d = b - c) | 5 672,23 | 187 561,50 | 193 233,73 |
| DÉPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 13 189,00 | 182 717,00 | 195 906,00 |
| Mandats émis (f) | 6 054,60 | 138 158,60 | 144 213,20 |
| Autorisations de mandats (g) | | | |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 6 054,60 | 138 158,60 | 144 213,20 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | 49 402,90 | 49 020,53 |
| (h - d) Déficit | 382,37 | | |

Le compte de gestion du budget annexe office de tourisme est approuvé à l'unanimité

- 2019-43 Compte administratif budget annexe multiple rural

Daniele Bérot préside la séance pour ce point et Bernard Dupont présente le compte administratif.

Monsieur le Président sort de la salle.

| Section d'investissement | | Section de fonctionnement | |
|-------------------------------|------------------|-------------------------------|-------------------|
| Recettes | 35 735,84 | Recettes | 32 809,00 |
| Dépenses | 7 488,91 | Dépenses | 38 972,74 |
| Résultat de l'exercice | 28 246,93 | Résultat de l'exercice | - 6 163,74 |
| Résultat antérieur reporté | 38 160,81 | Résultat antérieur reporté | 5 727,88 |
| Résultat final | 66 407,74 | Résultat final | - 435,86 |

Le compte administratif du budget annexe multiple rural est validé à l'unanimité

- 2019-39 Compte de gestion budget annexe multiple rural :

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 73 328,00 | 39 797,00 | 113 695,00 |
| Taxes et revenus fiscaux (b) | 35 735,84 | 32 809,00 | 68 544,84 |
| Prélèvements de titres (c) | | | |
| Recettes totales (d = a - c) | 35 735,84 | 32 809,00 | 68 544,84 |
| DÉPENSES | | | |
| Annulations budgétaires totales (e) | 73 328,00 | 39 797,00 | 113 695,00 |
| Marchés fiscaux (f) | 7 488,91 | 38 972,74 | 46 461,65 |
| Annulations de mandats (g) | | | |
| Dépenses totales (h = e - f - g) | 7 488,91 | 38 972,74 | 46 461,65 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 28 246,93 | | 28 246,93 |
| (b - f) Déficit | | 6 163,74 | 6 163,74 |

Le compte de gestion du budget annexe multiple rural est validé à l'unanimité

b. 2019-44 Affectation des résultats budget principal

Le Président rappelle les résultats du compte administratif approuvé par délibération en date du 9 avril 2019 et propose l'affectation suivante :

Résultats 2018 :

- Résultat de fonctionnement : 1 435 473,59 €
- Résultat d'investissement : - 1 471 715,55 €
- Solde des restes à réaliser : 537 552,00 €
(RAR Recettes : 1 006 604,00 € - RAR dépenses : 469 052,00 €)
- Besoin de financement de la section d'investissement : 934 163,55 €

Il est proposé d'affecter 934 163,55 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) et de reporter le solde sur le résultat de fonctionnement reporté (compte 002) soit 501 310,04 €.

L'affectation des résultats au budget principal est validée à l'unanimité

c. Adoption des budgets prévisionnels 2019 :

- 2019-45 Affectation des résultats et budget prévisionnel du budget principal

Serge Lasserre présente le budget principal.

L'Affectation des résultats au budget principal est validée à l'unanimité.

Investissement :

Dépenses : 4 291 306,00 euros
Recettes : 4 291 306,00 euros

Fonctionnement :

Dépenses : 13 544 839,00 euros
Recettes : 13 544 839,00 euros

Le budget prévisionnel du budget principal est approuvé à la majorité et 4 abstentions

- **2019-46 Affectation des résultats et budget prévisionnel du budget annexe action économique**

Jean Marc Lescoute présente le budget annexe action économique

L'Affectation des résultats au budget annexe action économique est validée à l'unanimité.

Investissement :

Dépenses : 961 793,00 euros
Recettes : 961 793,00 euros

Fonctionnement :

Dépenses : 539 513,00 euros
Recettes : 539 513,00 euros

Le budget prévisionnel du budget annexe Action économique est approuvé à l'unanimité.

- **2019-47 Affectation des résultats et budget prévisionnel du budget annexe office de tourisme**

Robert Bacheré présente le budget annexe office de tourisme.

L'Affectation des résultats du budget annexe office de tourisme est validée à l'unanimité.

Investissement :

Dépenses : 12 843,00 euros
Recettes : 12 843,00 euros

Fonctionnement :

Dépenses : 172 036,00 euros
Recettes : 172 036,00 euros

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'Office de tourisme est approuvé à l'unanimité

2019-48 Affectation des résultats et budget prévisionnel du budget annexe multiple rural

Bernard Dupont présente le budget annexe multiple rural.

L'Affectation des résultats du budget annexe multiple rural est validée à l'unanimité.

Investissement :

Dépenses : 102 413,00 euros
Recettes : 102 413,00 euros

Fonctionnement :

Dépenses : 45 244,00 euros
Recettes : 45 244,00 euros

Monsieur le Président précise qu'avant de relancer la Délégation de Service Public (DSP), le précédent délégataire doit transmettre à la Communauté de communes son rapport qui sera transmis et soumis au vote des conseillers communautaires.

Le budget prévisionnel du budget annexe du multiple rural est approuvé à l'unanimité

d. 2019-49 Vote des taux (TH, TF, CFE, TEOM)

TH, TFB, TFNB, CFE

Il est proposé de fixer les taux d'imposition à percevoir au titre de l'année 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| | Taux 2019 |
|----------|-----------|
| T.H. | 10,82 % |
| T.F.B. | 2,39 % |
| T.F.N.B. | 12,86 % |
| C.F.E. | 25,48 % |

La proposition des votes des taux est approuvée à l'unanimité

TEOM

Il est proposé de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à percevoir au titre de l'année 2019 comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Communes dont les taux TEOM ne sont pas en cours d'harmonisation

| | Bases prévisionnelles | Taux | Produit attendu |
|--------|-----------------------|-------|-----------------|
| Zone 2 | 10 739 383 | 14,45 | 1 551 840,84 € |

Communes dont les taux TEOM sont en cours d'harmonisation

| | Bases prévisionnelles | Taux | Produit attendu |
|------------|-----------------------|-------|-----------------|
| Estibeaux | 478 842 | 11,80 | 56 503,36 € |
| Gaas | 344 770 | 12,65 | 43 613,41 € |
| Habas | 1 239 879 | 10,93 | 135 518,77 € |
| Labatut | 1 372 132 | 13,32 | 182 767,98 € |
| Mimbaste | 706 144 | 12,98 | 91 657,49 € |
| Misson | 469 134 | 13,55 | 63 567,66 € |
| Mouscardes | 167 015 | 12,04 | 20 108,61 € |
| Ossages | 323 193 | 13,29 | 42 952,35 € |
| Pouillon | 2 832 460 | 9,91 | 280 696,79 € |
| Tilh | 514 988 | 13,08 | 67 360,43 € |

La proposition des taux de TEOM est approuvée à l'unanimité

GEMAPI

Il est proposé d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **80 000 euros** pour l'année 2019.

La proposition de produit attendu est approuvée à l'unanimité

e. 2019-50 Etat de la dette

Le conseil communautaire prend acte de l'état de la dette

f. 2019-51 Etat des effectifs

Le conseil communautaire prend acte de l'état des effectifs

Point 7 – Questions diverses / Actualités

Monsieur le Président précise que le Chenil de Birepoulet a été rencontré, les animaux errants seront récupérés par le Chenil y compris sur le secteur des Arrigans.

Concernant la voirie, Jean Raymond Marquier demande des précisions sur le choix du type d'enrobés à mettre sur les routes. Bernard Magescas lui précise que les priorités des routes sont données par les communes. La commission voirie se déplace sur site avec le technicien qui choisit selon le type de route l'enrobé en fonction des contraintes techniques identifiées.

Point 8 – Lieu du prochain conseil communautaire

Le lieu du prochain conseil communautaire est validé à Misson